



Séminaire du GEVIPAR, lundi 7 mars 2011

QUESTIONS DE MÉTHODE : QUANTIFIER LES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Intervenants :

- **Aristide Luneau**, directeur du Cabinet Interel, auteur du « *Palmarès 2009 des meilleurs députés* »
- **Vincent Nouzille**, journaliste, auteur du « *Classement 2010 des députés* »
- **L'association Regards Citoyens**, créatrice du site *NosDéputés.fr*

Séance présidée par M. Clément Viktorovitch, doctorant en science politique, chargé de mission auprès du GEVIPAR.

Introduction de la séance, par Clément Viktorovitch :

La quantification des activités parlementaires est une question qui a pris, depuis quelques années, une importance croissante dans l'espace public. Plusieurs palmarès prétendant classer les députés et les sénateurs en fonction de leur activité ont en effet été publiés entre 2006 et 2010, et largement relayés par les médias.

Le phénomène n'est certes pas nouveau : dans les années 1970, l'Institut de Mesure des Activités Parlementaires avait déjà publié des classements similaires, avec chaque fois un écho médiatique important. Néanmoins, ces travaux ont par la suite connu une éclipse d'une vingtaine d'années, pour n'être réinvestis que depuis le début des années 2000.

Le succès de ces études s'explique très certainement par leur aspect « croustillant ». Néanmoins, elles sont très loin d'être anodines, et soulèvent de nombreux problèmes de méthode, au premier rang desquels le choix des indicateurs.

En effet, les activités parlementaires sont par nature plurielles. Elles recouvrent la législation et le contrôle ; elles se déroulent en séance publique et en commission ; à Paris et en circonscription ; sans oublier de mentionner les groupes d'amitié et les missions d'information ; voire même les responsabilités partisanes et la présence sur les plateaux de télévision.

Dès lors, quels indicateurs choisir pour rendre compte au plus juste de ces activités ? Et ensuite, comment les agréger afin de produire un classement synthétique ? Faut-il tous les retenir ? Faut-il les pondérer ?

Par ailleurs, on n'échappe pas ici à la vieille question de l'effet que les sciences sociales ont sur le social lui-même. Ainsi, dans quelle mesure le simple fait de mesurer les activités parlementaires n'aurait-il pas tendance à les modifier ? N'y aurait-il pas là une incitation, pour les parlementaires, à organiser leurs activités dans l'optique d'être mieux classés dans les palmarès suivant – plutôt que de chercher à être davantage efficaces au service des citoyens et des politiques publiques ?

De la même manière, on ne peut éviter de poser la question de l'usage qui est fait de ces données une fois produites et publiées. A qui sont-elles finalement destinées avant tout ? Aux

citoyens ? Aux journalistes ? Aux parlementaires eux-mêmes ? Ou bien aux intérêts privés qui chercheraient à avoir une influence sur la législation ?

Enfin – et peut-être aurait-il été possible de commencer par là – il demeure nécessaire de se demander plus fondamentalement si l'activité parlementaire est seulement susceptible d'être quantifiée. Au contraire, l'apport de chaque parlementaire à la vie de la cité ne devrait-il pas être appréhendé uniquement de manière qualitative ?

En réalité, on voit bien combien ces questions de méthode sont loin d'être de simples questions de méthodologie. Elles engagent, au delà à nous interroger sur la définition même de la fonction de parlementaire.